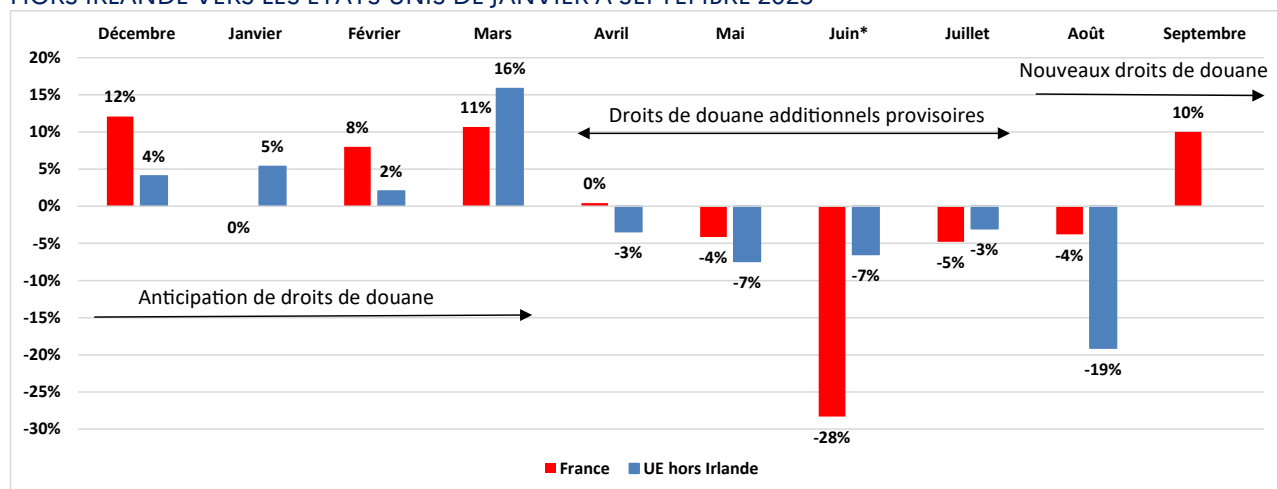


Focus : Quels effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur de la France et de l'Union européenne ?

Dans un premier temps, la perspective de mesures tarifaires pourrait avoir dynamisé les exportations de la France et de l'Union européenne (UE) vers les États-Unis (+6 % pour la France au 1^{er} trimestre 2025 par rapport au 1^{er} trimestre 2024, +8 % pour l'UE hors Irlande). En particulier, les exportations de vins et de produits de maroquinerie de la France ont connu des hausses marquées, possiblement en anticipation des mesures tarifaires.

Elles ont ensuite légèrement diminué au 2^e trimestre (-1 %) avant de se stabiliser au 3^e trimestre (+0 %) (cf. figure 8 et encadré).

10. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE HORS IRLANDE VERS LES ETATS-UNIS DE JANVIER À SEPTEMBRE 2025



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes) pour la France, Eurostat pour l'UE hors Irlande (données CAF/FAB, brutes).

Lecture : les exportations de la France vers les États-Unis baissent de 4 % au mois de mai 2025 par rapport au mois de mai 2024. Celles de l'UE hors Irlande diminuent de 7 %.

* Sans la vente exceptionnelle d'un navire en juin 2024, les exportations de la France vers les États-Unis augmentent de 2 % (cf. encadré)

Les données du mois de septembre 2025 ne sont pas encore disponibles pour l'UE.

L'Irlande a été dissociée de l'UE car les exportations de l'Irlande, majoritairement constituées de produits pharmaceutiques exemptés de droits de douane additionnels avant août 2025, ont fortement augmenté (multiplication par 2,5 entre janvier-mai 2024 et janvier-mai 2025), vraisemblablement en anticipation des droits de douane à venir. Avec l'Irlande, les exportations de l'UE augmentent de 9 % entre janvier-août 2024 et janvier-août 2025, contre une baisse de 1 % sans l'Irlande.

Les exportations de la France vers les États-Unis semblent mieux résister aux effets des droits de douane que celles de ses partenaires européens.

En comparaison de ses principaux partenaires européens, et à l'exception des exportations de l'Italie qui augmentent nettement (+7 %), les exportations de la France semblent mieux résister à l'effet des droits de douane additionnels entrés en vigueur aux États-Unis début avril. Si on raisonne globalement, sur une période couvrant l'anticipation de nouveaux droits de douane et leur mise en application, entre janvier-août 2024 et janvier-août 2025, les exportations de la France ont augmenté de 1 %, tandis que celles de l'UE hors Irlande ont reculé de 1 %, celles du Royaume-Uni ont diminué de 5 % et celles de l'Allemagne de 7 %.

Encadré : L'exportation exceptionnelle d'un paquebot vers les États-Unis en juin 2024

En juin 2024, la France a exporté un paquebot géant d'une très forte valeur (1,6 milliard d'euros) vers les États-Unis. Cette vente est exceptionnelle par son ampleur et son caractère inhabituel (seules 3 autres ventes de bateaux ont dépassé 1 Md€ entre 2015 et 2025, d'un montant inférieur à celle de juin 2024).

En tenant compte de cette vente, les exportations totales de la France vers les États-Unis reculent de 28 % entre juin 2024 et juin 2025 alors qu'elles augmentent de 2 % lorsqu'on retire cette vente. De même, elles diminuent de 3 % entre janvier-septembre 2024 et janvier-septembre 2025 en tenant compte de cette vente, tandis qu'elles augmentent de 2 % en retirant cette vente.

Pour ne pas fausser l'analyse des variations des exportations de la France vers les États-Unis, il a été décidé

d'exclure la vente de ce paquebot de ce focus, excepté dans le graphe ci-dessus.

Encadré : L'évolution des droits de douane additionnels en vigueur aux États-Unis en 2025

Depuis avril 2025, les États-Unis ont mis en place un droit de douane additionnel à l'importation dit réciproque¹. Ce droit, de 20 % pour les importations de l'Union européenne, est entré en vigueur le 9 avril 2025 avant d'être suspendu le même jour pour une durée de 90 jours. Il a été remplacé par un droit additionnel de 10 % pendant cette période. Certains produits étaient toutefois exemptés de droits de douane². À l'inverse, l'acier et l'aluminium et de nombreux produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium étaient taxés davantage, à hauteur de 25 % à partir du 12 mars 2025, puis à hauteur de 50 % à partir du 4 juin. De même, les importations d'automobiles étaient soumises à un droit de douane de 25 % à partir du 3 avril, tout comme les importations de pièces détachées d'automobile, à partir du 3 mai 2025.

Le 27 juillet 2025, l'UE et les États-Unis sont parvenus à un accord asymétrique instaurant un taux de droits de douane plafond de 15 % pour la majorité des importations de produits européens aux États-Unis depuis le 7 août 2025 et des droits nuls pour les importations de produits américains par l'UE. **Le secteur de l'automobile et des pièces détachées automobiles est également concerné par ce taux plafond de 15 %.** En revanche, les importations aux États-Unis d'acier et d'aluminium demeurent taxées à hauteur de 50 %, y compris la part d'acier et d'aluminium présente dans les produits comprenant plusieurs matériaux depuis le 19 août. **Plusieurs secteurs sont concernés par des exemptions au droit de douane plafond.** Pour les produits aéronautiques, produits pharmaceutiques génériques et leurs ingrédients, ressources naturelles indisponibles (telles que le liège), précurseurs chimiques, certains articles liés aux métaux précieux (or, platine, palladium), certains minéraux critiques, seul le taux de droits de douane au titre de la Nation la Plus Favorisée s'applique.

L'augmentation des droits de douane portant sur les importations originaires de l'UE est toutefois bien inférieure à celle portant sur les importations originaires d'autres pays. Entre février et mars 2025, les États-Unis et la Chine se sont livrés à une escalade tarifaire conduisant les États-Unis à taxer les importations originaires de Chine à hauteur de 145 % et la Chine à taxer les importations originaires des États-Unis à hauteur de 125 %. En mai, ces deux pays se sont accordés sur la réduction des droits de douane de 145 à 30 % pour les produits chinois exportés vers les États-Unis et de 125 à 10 % pour les produits américains exportés vers la Chine.

Entre les trois premiers trimestres de 2024 et les trois premiers trimestres³ de 2025, les exportations de la France augmentent légèrement (+2 %).

Cette hausse est tributaire du dynamisme des exportations aéronautiques. Sans l'aéronautique, les exportations totales de la France diminuent de 2 % entre les trois premiers trimestres de 2024 et les trois premiers trimestres de 2025.

L'aéronautique est un des rares produits dont les ventes vers les États-Unis progressent entre janvier-septembre 2024 et janvier-septembre 2025 (+17 %, soit +1,2 Md€) (cf. figure 9), en dépit d'un droit de douane additionnel de 10 % mis en place en avril 2025 (puis une exemption à partir d'août 2025). De même, les exportations de produits chimiques de base augmentent nettement (+38 %, soit +0,6 Md€).

À l'inverse, **de nombreux produits enregistrent une baisse à deux chiffres. Les exportations de parfums et cosmétiques diminuent nettement** (-17 %, soit -0,36 Md€), une baisse comparable en valeur à celle des boissons (-12 %, soit -0,35 Md€). Globalement stables au 1^{er} semestre, **les exportations de boissons chutent à partir de juillet** (-30 % en glissement annuel en juillet, puis -47 % en août et -40 % en septembre). La moitié de la baisse des boissons est due au cognac, suivi par les vins et le champagne. La diminution des exportations de produits pharmaceutiques est plus modérée (-7 %, soit -0,2 M€ en glissement annuel sur les trois premiers

¹ Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet de la [douane](#) et de la [DG Trésor](#).

² Parmi les produits exemptés, certains font l'objet d'enquêtes et pourront être soumis ultérieurement à des droits de douane.

³ Le fait de raisonner sur l'ensemble des trois trimestres permet de neutraliser l'effet d'anticipation des droits de douane (entrés en vigueur à partir du 2^e trimestre 2025) qui s'est traduit par un surcroît d'exportations au 1^{er} trimestre 2025.

trimestres de 2025). Elle est propre à la France, les exportations de l'Union européenne (UE), portées par celles de l'Irlande, ayant très fortement progressé au cours de cette période.

Depuis août, date d'application des nouveaux droits de douane, il n'est pas constaté de baisse généralisée plus marquée qu'entre avril et juillet. Au contraire, **les exportations totales de la France vers les États-Unis augmentent de 3 % entre août-septembre 2024 et août-septembre 2025 alors qu'elles diminuent de 2 % entre avril-juillet 2024 et avril-juillet 2025**. Le recul manque toutefois pour pouvoir conclure sur les effets des nouveaux droits de douane, les exportations mensuelles brutes étant sujettes à des variations marquées. En septembre, la hausse des exportations s'explique par les produits chimiques de base, l'aéronautique et les objets d'antiquité et de collection.

11. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LES ÉTATS-UNIS ENTRE LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 2024 ET LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 2025

		Janvier- septembre 2024 (M€)	Janvier- septembre 2025 (M€)	Ecart (en M€) Janvier-septembre 2025 /Janvier- septembre 2024	Ecart (en %) Janvier-septembre 2025 /Janvier- septembre 2024	Ecart (en M€) août-septembre 2025 /août- septembre 2024	Ecart (en %) août-septembre 2025 /août- septembre 2024
A129	Libellé						
C20B	Parfums, cosmétiques et produits d'entretien	2 182	1 820	-362	-17%	-112	-27%
C11Z	Boissons	2 899	2 550	-349	-12%	-308	-44%
C21Z	Produits pharmaceutiques	3 119	2 892	-227	-7%	80	14%
C19Z	Produits pétroliers raffinés et coke	501	353	-148	-30%	-6	-9%
C32A	Articles de joaillerie et bijouterie...	594	466	-128	-21%	-19	-20%
C29A	Produits de la construction automobile	476	379	-97	-20%	65	300%
C14Z	Articles d'habillement	922	831	-91	-10%	-31	-17%
C28D	Machines diverses d'usage spécifique	864	784	-80	-9%	-12	-8%
C32B	Instruments à usage médical, optique et dentaire	502	423	-79	-16%	-23	-24%
C28B	Machines agricoles et forestières	210	137	-73	-35%	-2	-12%
C16Z	Bois, articles en bois	264	196	-69	-26%	-9	-57%
C24B	Métaux non ferreux	537	472	-66	-12%	-27	-29%
C24A	Produits sidérurgiques...	377	313	-65	-17%	3	4%
C15Z	Cuir, bagages et chaussures	1 609	1 586	-23	-1%	-47	-16%
C20C	Produits chimiques divers	804	847	43	5%	-22	-13%
C27B	Matériel électrique	1 070	1 130	60	6%	16	7%
C29B	Équipements pour automobiles	311	407	96	31%	29	50%
C28A	Machines et équipements d'usage général	2 095	2 280	185	9%	20	4%
R90Z	Tableaux, gravures, sculptures	282	561	279	99%	103	257%
C20A	Produits chimiques de base, produits azotés...	1 454	2 004	551	38%	203	99%
C30C	Aéronautique	7 171	8 398	1 227	17%	379	25%
Total	Exportations totales vers les Etats-Unis	34 010	34 646	636	2%	220	3%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes)

Lecture : les exportations de boissons de la France vers les États-Unis ont diminué de 12 % entre le janvier-septembre 2024 et janvier-septembre 2025, soit une baisse de 349 M€. Entre août-septembre 2024 et août-septembre 2025, elles ont baissé de 44 %, soit une diminution de 308 M€.

*Seuls les produits dont la variation dépasse 60 M€ entre janvier-septembre 2024 et janvier-septembre 2025 ou 20 M€ entre août-septembre 2024 et août-septembre 2025 figurent dans ce tableau.

La politique tarifaire n'est pas le seul et n'est peut-être pas à ce jour le principal facteur explicatif de l'évolution des échanges commerciaux franco-américains. Un effet collatéral très important des annonces de mesures tarifaires du président Trump a été en effet la **dépréciation très significative du dollar**. Il s'était fortement apprécié lors de l'élection, mais depuis, il a largement perdu le terrain gagné et a baissé en-deçà du niveau pré-élection. De janvier 2025 à septembre 2025, en parité moyenne mensuelle, le dollar s'est déprécié de plus de 13 % par rapport à l'euro⁴. L'effet est comparable et vient s'ajouter à celui des tarifs douaniers américains imposés à l'UE (taux plafond de 15 %).

Des mouvements atypiques ont également été observés sur les importations et posent la question de potentiels effets de report de flux dans les importations françaises et de l'UE

Premier indice d'un effet de report vers la France et l'UE des exportations des pays les plus directement concernés par les droits de douane aux États-Unis, **les importations de la France originaires de Chine et Hong-Kong, du Mexique et du Canada ont augmenté de 4 % entre les 2^e et 3^e trimestres de 2024 et les 2^e et 3^e trimestres de 2025, tandis que les importations françaises originaires du reste du monde ont baissé de 2 % sur cette période**. Ce constat n'est toutefois plus vrai au 3^e trimestre au cours duquel les importations de ces trois pays ont diminué de 1 %, un taux d'évolution identique à celui des importations originaires du reste du monde.

⁴ Source : Banque de France, le dollar en parité mensuelle moyenne est passé de 1,0354 en janvier 2025 à 1,1732 en septembre 2025.

Un même phénomène, plus marqué, est observé pour les importations des 27 pays de l'UE originaires de ces pays. Entre avril-août 2024 et avril-août 2025, les importations des 27 pays de l'UE originaires de Chine et Hong-Kong, du Mexique et du Canada ont augmenté de 6 % tandis que celles originaires du reste de monde ont baissé de 11 %.

Avec la Chine et Hong-Kong, les importations de la France entre les 2^e et 3^e trimestres de 2024 et les 2^e et 3^e trimestres de 2025 ont progressé de 2 %. Après avoir augmenté de 8 % au 1^{er} trimestre et au 2^e trimestre, elles reculent de 4 % au cours du 3^e trimestre 2025 par rapport à la même période en 2024.

Parmi les évolutions notables, **les importations de produits pharmaceutiques originaires de Chine et Hong-Kong ont presque triplé en valeur** au cours de cette période (de 0,5 Md€ entre avril et septembre 2024 à 1,4 Md€ entre avril et septembre 2025, soit +190 %). Des hausses plus modestes sont également constatées dans les importations d'articles d'habillement (+273 M€, soit +10 %), les produits de la construction automobile (+204 M€, soit +23 %) et l'aéronautique (+85 M€, soit +20 %).

En revanche, parmi les principaux produits importés par la France originaires de Chine, les produits informatiques, électroniques et optiques s'inscrivent en baisse (de 9,2 Md€ entre avril et septembre 2024 à 9,0 Md€ entre avril et septembre 2025, soit -2 %). Leur baisse s'explique par la diminution des importations d'ordinateurs et d'équipements périphériques (-165 M€, soit -5 %) et de composants et cartes électroniques (-122 M€, soit -13 %). Les importations de matériel électrique reculent également (-263 M€, soit -7 %), tirées par les batteries, tout comme les machines et équipements d'usage général (-167 M€, soit -5 %).

Des importations atypiques de produits aéronautiques originaires du Mexique ont été identifiées. **Entre les 2^e et 3^e trimestres de 2024 et les 2^e et 3^e trimestres de 2025**, les importations de parties de turboréacteurs originaires du Mexique se situent à un niveau très supérieur à leur niveau habituel, possiblement un contrecoup des droits de douane des États-Unis vis-à-vis du Mexique. Ce mouvement a débuté en janvier et s'est poursuivi à un rythme soutenu. En avril-septembre 2025, le montant importé de produits aéronautiques a été multiplié par près de 8 par rapport à avril-septembre 2024 (de 105 M€ à 803 M€). Une nette hausse des importations d'ordinateurs et équipements périphériques est également observée (+137 M€, soit +155 %).

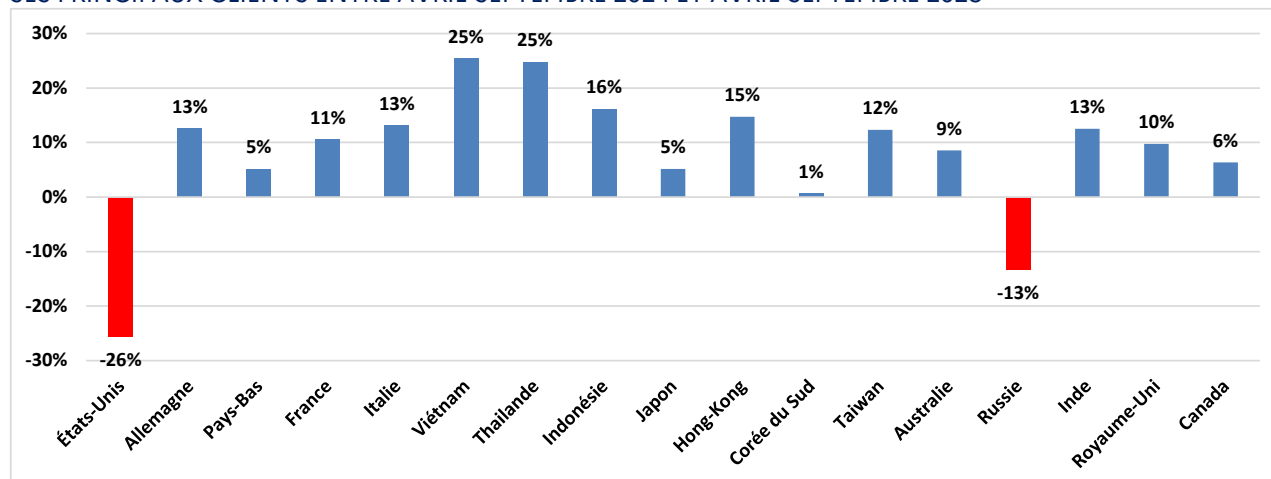
Une hausse de 18 % des importations originaires du Canada est également observée entre avril-septembre 2024 et avril-septembre 2025. Cette hausse s'explique par la multiplication par plus de douze des importations de produits de la culture et de l'élevage (+242 M€), essentiellement des graines de navette ou de colza. De nettes hausses des importations de produits aéronautiques (+40 %) et pharmaceutiques (+75 %) sont également observées.

La Chine semble avoir réorienté une partie de ses exportations destinées aux États-Unis vers le reste du monde. Entre avril-septembre 2024 et avril-septembre 2025, les exportations de la Chine vers les États-Unis ont baissé de 26 % (cf. figure 10). Dans le même temps, elles augmentent très significativement vers le Vietnam et la Thaïlande (+25 %), l'Indonésie (+16 %), Hong-Kong (+15 %), soit davantage que vers l'Allemagne et l'Italie (+13 %), la France⁵ (+11%) et les Pays-Bas (+5 %). L'UE ne semble donc pas être globalement pour le moment la principale zone de report des exportations chinoises précédemment destinées aux États-Unis, du moins de façon directe.

En revanche, concomitamment à la hausse des exportations chinoises vers l'Asie du Sud-Est, la France enregistre une augmentation marquée des importations originaires du Vietnam entre avril-septembre 2024 et avril-septembre 2025 (+0,4 Md€, soit +11 %) et des importations originaires d'Indonésie (+0,2 Md€, soit +22 %), majoritairement des produits textiles, habillement, cuir et chaussures et des produits informatiques, électroniques et optiques. Il est possible qu'une partie des pays d'Asie du Sud-Est serve de zones de réexpédition aux exportations chinoises vers la France et l'UE (les importations de l'UE originaires du Vietnam ont également nettement augmenté (+3,1 Md€, soit +14 % entre avril-août 2024 et avril-août 2025)).

⁵ Dans le sens de la Chine vers la France, les données chinoises d'exportations (26 Md\$ entre avril et septembre 2025) sont bien inférieures aux données françaises d'importations (36 Md€) car une part importante des exportations chinoises est dédouanée dans d'autres pays européens avant d'être expédiée en France. Ces flux indirects sont comptabilisés dans les statistiques de la France comme originaires de Chine tandis que la Chine les enregistre à destination du pays de dédouanement européen.

12. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA CHINE VERS LES ÉTATS-UNIS ET VERS SES PRINCIPAUX CLIENTS ENTRE AVRIL-SEPTEMBRE 2024 ET AVRIL-SEPTEMBRE 2025



Source : customs.gov.cn

Lecture : les exportations de la Chine vers les États-Unis baissent de 26 % entre avril-septembre 2024 et avril-septembre 2025

Encadré : La surveillance des importations mise en place par la Commission européenne

La Commission européenne a annoncé le 7 avril 2025 la mise en place d'une Task Force chargée de détecter, dans les importations de l'UE, les reports de flux dans le contexte de l'introduction des tarifs douaniers américains. L'approche s'inspire de l'analyse des pratiques anti-concurrentielles et de dumping. Les critères de sélection des flux au niveau de l'UE se fondent notamment sur une hausse des volumes d'au moins 5 % concomitante avec une baisse des prix d'au moins 5 % sur la période d'observation pour des produits avec une valeur minimale des importations hebdomadaires de 200 000 euros. Sur la base de ces critères, les principaux produits identifiés relèvent du champ des produits chimiques, de l'habillement et des machines, suivis par les métaux, les produits des industries agroalimentaires, le matériel électrique et les matériels de transport. L'ensemble des produits identifiés est disponible sur [le site internet de la Commission européenne](#).

À titre illustratif, les principes de cette approche ont été transposés aux importations de la France. Ont été retenus les flux avec une hausse des volumes et une baisse des prix simultanées de 5 % entre les 2^e et 3^e trimestres de 2024 et les 2^e et 3^e trimestres de 2025 pour une valeur des importations d'au moins un million d'euros sur les 2^e et 3^e trimestres de 2025. Précisons que tous les flux identifiés avec ces critères ne relèvent pas nécessairement d'une politique commerciale délibérée de redirection des flux. Suivant les produits, les prix et les volumes peuvent s'avérer naturellement très volatiles (exemple des hydrocarbures).

La transposition de la méthode de la commission européenne aux importations de la France met en évidence une proportion plus élevée de produits identifiés dans les importations originaires d'Asie que dans les importations originaires du reste de monde. 921 produits (au niveau de la nomenclature combinée à 8 chiffres) originaires d'Asie représentant une valeur totale importée de 17,5 Md€ sont concernés par une baisse des prix et une hausse des volumes simultanées, soit 12 % du nombre des produits et 27 % de la valeur totale importée d'Asie au cours de la période (cf. figure 11).

13. Produits importés d'Asie par la France dont le prix a baissé d'au moins 5 % et dont les volumes se sont accrus d'au moins 5 % entre le 2^e et le 3^e trimestre 2024 et le 2^e et 3^e trimestre 2025

Zone ou pays d'origine des importations	Nombre de produits dont le prix a baissé et les volumes ont augmenté simultanément	Part dans le total en nombre	Valeur des produits dont le prix a baissé et les volumes ont augmenté simultanément (en Md€)	Part dans le total en valeur
Asie	921	12%	17,5	27%
dont Chine	720	10%	11,0	30%
dont Viêtnam	260	9%	1,3	34%
dont Japon	334	7%	1,0	24%

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes)

Lecture : 921 produits originaires d'Asie représentant 12 % de l'ensemble des produits importés d'Asie sont concernés par une baisse des prix et une hausse des volumes simultanées de 5 % entre les 2^e et 3^e trimestres de 2024 et les 2^e et 3^e trimestres de 2025.

En valeur, les principaux produits vérifiant les critères de la Commission dans les importations originaires

d'Asie sont regroupés dans les produits informatiques, électroniques et optiques, le textiles, habillement, cuir et chaussures, suivis des équipements électriques et ménagers, des machines industrielles et agricoles, machines diverses, des produits manufacturés divers et des matériels de transport.

Cette analyse est à ce stade purement factuelle et reste partielle. Elle doit être approfondie sur la durée en s'employant par exemple à identifier d'éventuelles ruptures de tendance des dynamiques des flux depuis l'introduction des mesures douanières.

Dans les statistiques de la France, les importations originaires des États-Unis augmentent de 7 % (+2,6 Md€) entre les trois premiers trimestres de 2024 et les trois premiers trimestres de 2025, soit une hausse plus marquée que celle des importations originaires de Chine. Cette hausse en valeur, plus importante qu'avec tous les autres pays, s'explique essentiellement par la hausse des achats de gaz naturel liquéfié au 1^{er} trimestre 2025 et de produits aéronautiques sur les trois trimestres. Entre août-septembre 2024 et août septembre 2025, les importations originaires des États-Unis sont globalement stables malgré une nette hausse des approvisionnements en produits aéronautiques (+0,5 Md€, soit +26%) et, dans une bien moindre mesure, des produits des industries agroalimentaires (+79 M€, soit +6%), des produits pharmaceutiques (+61 M€, soit +7 %) et du matériel électrique (+51 M€, soit +18 %). À l'inverse, les approvisionnements en produits informatiques, électroniques et optiques reculent (-168 M€, soit -15 %), tout comme pour les machines industrielles et agricoles (-112 M€, soit -13 %).

Il est encore trop tôt à ce stade pour évaluer les éventuels impacts de l'accord conclu avec l'UE en juillet qui annule les droits de douane sur les produits américains et prévoit davantage d'achats de produits énergétiques (hydrocarbures notamment), mais l'analyse des importations originaires des États-Unis se poursuivra dans les prochains mois.

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DEROYON

Rédaction : Renaud VIGNE

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2402-693X - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

